

**3,25 %<sup>1</sup>**  
pendant 8 ans.  
Aussi certain que vos  
bougies d'anniversaire !



## Safe Return+<sup>2</sup>

Optez pour la sécurité absolue

Être certain du rendement minimum de votre argent année après année est un must pour vous ? Alors ne cherchez plus ! Safe Return+ vous offre : un taux d'intérêt élevé garanti pendant 8 ans, une participation bénéficiaire<sup>3</sup> éventuelle et de nombreux autres avantages propres à une assurance-vie.

### Les atouts de Safe Return+

- Un taux d'intérêt garanti de 3,25 % pendant 8 ans !
- Le « + » de la participation bénéficiaire éventuelle
- Un placement 100 % sûr dans la branche 21
- Un outil performant pour la transmission de votre patrimoine
- Un capital toujours disponible

### Sécurité absolue avec la branche 21

Safe Return+<sup>1</sup> est une assurance-vie individuelle de la branche 21, ce qui signifie que votre argent bénéficie d'un rendement garanti. Le principal avantage d'une assurance placement est la sécurité : votre capital est géré de façon très prudente, selon des règles strictes. Vous pouvez donc dormir sur vos deux oreilles !

Intéressé(e) ?

Contactez-moi pour obtenir sans engagement et gratuitement une offre personnalisée !

<sup>1</sup> Le taux d'intérêt garanti s'élève à 3,25 % au 22/06/2009. Le taux d'intérêt valable au moment de la réception de la prime est appliqué à la prime nette (= prime après déduction de la taxe, des frais d'entrée et des éventuelles primes de risque) et est garanti, en ce qui concerne cette prime, pour une durée de 8 ans (après l'entrée en vigueur du contrat). Dans le futur, ce taux d'intérêt peut varier. Pour les primes futures, le taux d'intérêt applicable est celui en vigueur au moment de la réception de la prime.

<sup>2</sup> Safe Return+ est une assurance-vie individuelle (branche 21) d'AG Insurance. Consultez la *Fiche info financière Assurance-vie - Safe Return+* disponible chez votre courtier ou sur [www.aginsurance.be](http://www.aginsurance.be), pour connaître les caractéristiques et les conditions (frais d'entrée, de sortie...) de ce produit.

<sup>3</sup> La participation bénéficiaire n'est pas garantie et peut être attribuée annuellement en fonction de la conjoncture économique et des résultats financiers de la compagnie.